

1. AUX ORIGINES DE L'ONU

A. LA VOLONTÉ AMÉRICAINE

a. Le but de guerre des « Nations unies »

● Dans son message sur l'état de l'Union, prononcé le 6 janvier 1941, le président Roosevelt dévoile ses conceptions d'un monde futur débarrassé des dictatures et reposant sur quatre libertés : la liberté d'expression, la liberté religieuse, la prospérité (« *freedom from want* »), la sécurité (« *freedom from fear* »). En août 1941, la charte de l'Atlantique précise, dans son article 8, l'abandon de l'usage de la force et l'établissement d'« un système permanent de sécurité ».

● Le nom de la nouvelle organisation provient de la Déclaration des Nations unies faite le 1^{er} janvier 1942 comme manifestation d'unité des Alliés combattant l'Axe.

● Mais il faut attendre la conférence de Moscou du 30 octobre 1943 pour que les représentants américains, anglais, chinois et soviétiques proclament la « nécessité d'établir, aussitôt que possible, une organisation internationale fondée sur le principe d'une égale souveraineté de tous les États pacifiques, afin d'assurer le maintien de la paix et de la sécurité internationale ».

● Deux ans sont encore nécessaires pour réaliser concrètement ce projet : la conférence de Dumbarton Oaks, en septembre-octobre 1944, définit les structures de l'ONU. Le 11 février 1945, les accords de Yalta décident la convocation d'une conférence des Nations unies à San Francisco (25 avril-25 juin 1945).

b. Roosevelt, un nouveau Wilson ?

● Il est tentant d'établir un parallèle entre le projet wilsonien de SDN et celui rooseveltien aboutissant à la formation de l'ONU : même volonté d'appliquer à la communauté internationale les institutions démocratiques en vigueur aux États-Unis, même espoir de garantir la paix perpétuelle, même idéalisme universaliste...

● Mais Roosevelt, qui est avant tout un pragmatique, entend faire reposer la paix future sur le « club des quatre gendarmes », États-Unis, Chine, Royaume-Uni, URSS, auxquels se joint la France après Yalta. Un tel projet évoque plutôt le concert des grandes puissances en vigueur au XIX^e siècle.

B. LA CHARTE DES NATIONS UNIES

a. Une Charte indépendante du règlement de la guerre

● Tirant les leçons de l'échec de la SDN dont le pacte était une composante intrinsèque des traités de paix, la Charte des NU est le résultat d'une conférence internationale, celle de San Francisco, à laquelle participent 51 pays. Elle n'en acquiert que plus de prestige.

● Comme en 1919, les vaincus sont exclus de l'Organisation, mais toute nation démocratique et pacifique qui a accepté la Charte peut en faire partie.

b. Une Charte ambitieuse

● Comportant 111 articles et une annexe consacrée à la Cour internationale de justice, la Charte affirme, dans son préambule, ses ambitions en matière de paix et de progrès social.

● L'idéal qui sous-tend la Charte est celui de la coexistence et de la coopération internationale entre les États membres de l'ONU « en développant et en encourageant le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion ». En 1948, l'Assemblée générale adopte la Déclaration universelle des droits de l'homme, rédigée par le juriste R. Cassin.

● Le siège, établi à New York depuis le 14 février 1946, est à la fois un hommage rendu à l'action de Roosevelt et l'expression de la volonté internationaliste des États-Unis.

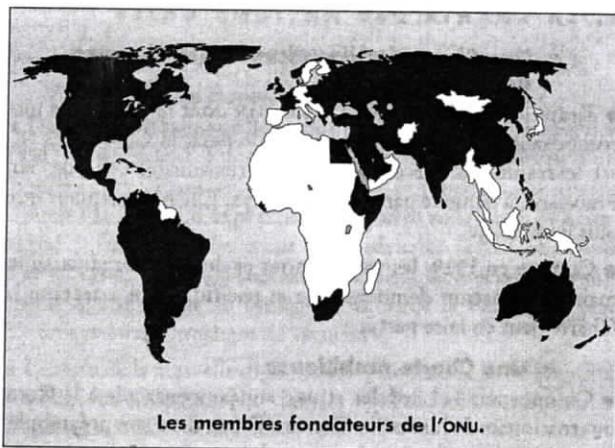
2. FORCES ET FAIBLESSES DU SYSTÈME DES NATIONS UNIES

A. UNE TENDANCE UNIVERSALISTE

a. Une ONU ouverte

● 51 États en 1945, 60 en 1950 (Afghanistan, Islande, Siam, Suède en 1946, Pakistan et Yémen en 1947, Birmanie en 1948, Israël en 1949, Indonésie en 1950), l'ONU intègre très tôt les nouveaux États nés de la décolonisation (► chapitre 14).

● D'emblée, et ceci apparaît dans le drapeau des NU – une carte du monde à projection polaire entourée de rameaux d'olivier –, l'Organisation s'ouvre au monde pacifié.



b. Une floraison d'organismes

Le système des Nations unies présente donc un triple caractère : c'est une association de gouvernements, un ensemble d'organismes internationaux et un mode d'organisation de la vie internationale.

B. LES ÉTATS CONTRE L'ONU

a. Les organismes principaux

● L'Assemblée générale se compose de tous les membres des NU. Réuni en sessions à l'automne, ce parlement mondial « peut discuter toute question rentrant dans le cadre de la Charte ». Il fait des recommandations mais ne peut contraindre un gouvernement.

● 11 membres forment le Conseil de sécurité, dont 5 permanents (Chine, États-Unis, France, Royaume-Uni, URSS) ayant un droit de veto et 6 élus pour 2 ans par l'Assemblée : le Conseil œuvre au maintien de la paix, fait des propositions de règlements et adopte des résolutions.

● Le Secrétariat général est dirigé, jusqu'en 1953, par le Norvégien T. Lie. Le Secrétaire général, qui n'a pas d'adjoint à qui déléguer le pouvoir, qui ne dispose d'aucun moyen pour contraindre un quelconque État à suivre une résolution, n'a d'autres armes que celles de la persuasion ; toutefois, l'article 99 lui permet d'attirer l'attention du Conseil sur toute affaire qui mettrait en péril le maintien de la paix et de la sécurité collective (► schéma).

